



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 15236

Texte de la question

M. Claude Evin attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation sur la situation des personnels qui, avant d'être titularisés dans la fonction publique, ont exercé en qualité de contractuels auprès d'un GRETA (groupement d'établissement, organisme de formation continue des adultes de l'éducation nationale) et souhaiteraient aujourd'hui pouvoir faire valider ces services pour leur retraite. L'article L.5 du code des pensions civiles et militaires de retraite prévoit que les périodes effectuées, en tant que contractuels, dans un certain nombre d'administrations ou d'établissements peuvent être prises en compte pour la constitution du droit à pension. Or, compte tenu de leur nature juridique, les organismes tels que les GRETA ne peuvent être assimilés ni à des établissements d'enseignement public, ni à aucun des services publics de l'Etat visés au dernier alinéa de l'article L.5 du code des pensions. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les moyens qu'il compte prendre afin de permettre à ces personnels de faire valider les années de services contractuels qui ont été effectuées auprès des GRETA.

Texte de la réponse

La validation des services des personnels des GRETA ne peut résulter que d'un texte réglementaire qui requiert un accord interministériel. Le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie est décidé à relancer ce dossier dans les suites de la table ronde sur la formation continue présidée par le recteur de Gaudemar.

Données clés

Auteur : [M. Claude Evin](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15236

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'Etat et décentralisation

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 26 octobre 1998

Question publiée le : 8 juin 1998, page 3105

Réponse publiée le : 2 novembre 1998, page 6024